

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Sous-direction des services généraux
et de l'immobilier

Arrêté du 18 juin 2008 portant nomination des membres du comité central d'hygiène et de sécurité

NOR : SJSJG0830511A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et notamment les articles 34 et 39 ;

Vu le décret n° 97-706 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'emploi et de la solidarité ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 1996 portant création et composition de comités d'hygiène et de sécurité au ministère du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2005 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité de l'administration centrale placé auprès du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget, du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité central d'hygiène et de sécurité créé auprès du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget

Membres titulaires

M. Marie (Etienne), directeur de l'administration générale, du personnel et du budget.

M. Moussier (Jean-Loup), sous-directeur des services généraux et de l'immobilier.

M. Chassine (Jean-Pierre), inspecteur général des affaires sociales.

Mme Pautot (Sandrine), adjointe au sous-directeur des affaires générales à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

M. Waisbord (Eric), sous-directeur des statuts et du développement professionnel et social de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget.

Membres suppléants

M. Benoist (Philippe), chef de la division de la politique immobilière à la sous-direction des services généraux et de l'immobilier de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget.

M. Chambaud (Laurent), inspecteur général des affaires sociales.

Mme Sere (Dominique), chargée de mission auprès du chef de service de la direction de la sécurité sociale.

Mme Ledee (Sonia), chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales à la direction de la recherche, des études, de l'évolution et des statistiques.

Mme Aymard-Elmaleh (Régine), adjointe au chef de bureau des conditions de travail et des politiques d'action sociale.

Article 2

Sont nommés représentants du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité créé auprès du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget :

Sur désignation du syndicat CFDT

Membres titulaires

Mme Calca (Marie-Dominique), Mme Pilte (Jocelyne).

Membres suppléants

Mme Clemente (Murielle), M. Lacaze (Yves).

Sur désignation du syndicat CGT

Membres titulaires

M. Touly (Jean-François), M. Gutierrez (Robert), Mme Neveu (Annie).

Membres suppléants

Mme Gringault (Annie), Mme Penvern (Marie-José), M. Bassot (Michel).

Sur désignation du syndicat SUD Travail

Membre titulaire

M. Goninet (Jacky).

Membre suppléant

M. Salmain (Marc).

Sur désignation du syndicat UNSA

Membre titulaire

Mme Roumegou (Sylvie).

Membre suppléant

M. Ifrah (Raphaël).

Article 3

Le médecin de prévention est le docteur Grandordy (Béatrice), médecin-chef.

Article 4

L'agent chargé de la mise en œuvre des règles de santé, sécurité et conditions de travail (ACMO) est M. Dupuy (Thomas), ingénieur hygiène et sécurité.

Article 5

La présidence est assurée par M. Marie (Etienne) ou par l'un de ses représentants, membres du comité.

Article 6

L'arrêté du 9 mai 2005 portant nomination des membres du comité central d'hygiène et de sécurité modifié, est abrogé.

Article 7

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 18 juin 2008.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur de l'administration générale,
du personnel et du budget,*

E. MARIE